Département de la Dordogne COMMUNE DE CHANTERAC

COMPTE-RENDU DE SEANCE Du 24 JUIN 2009

PRESENTS: MAGNE Jean-Michel, BRUGEASSOU Pierrot, FAURE Colette, LANDRY Patrick, BERTRANDIAS Isabelle, MERIEN Jérôme, MARTIOL Philippe, LECHELLE Martine, BRUGERE Nathalie, BRUGERE Marie-Claude, LACOSTE Virginie, JUGIE Roger, CAULIER Yvon, LAMY Hervé, PETEYTAS Marlène

SECRETAIRE DE SEANCE : BERTRANDIAS Isabelle

LOTISSEMENT DE LA FONT MOREAU: Monsieur le Maire présente le pré-estimatif global du projet. Il s'élèverait à un montant HT de 769 699, 68 € soit 883 724,77 € TTC. Le Conseil Municipal décide de continuer le projet jusqu'au DCE.

TRAVAUX VOIRIE: Monsieur BRUGEASSOU fait le point sur les travaux réalisés par l'entreprise LAURIERE sur les routes de Puybeaudeau et de Chez Robert.

Il ajoute que les agents communaux de Chantérac, Saint Aquilin et Saint Germain ont fait du point à temps sur les routes communales.

De plus, trois journées de PATA ont été réalisées sur la voirie de la CCVS par l'entreprise LAURIERE, à charge pour les deux autres communes de faire de même sur leur voirie communale.

DIVERS:

- Plateforme de broyage: Monsieur le Maire fait le point des réunions avec les propriétaires. Certains souhaiteraient que la C.A.F.S.A leur achète les arbres qui ont une certaine valeur à un prix raisonnable et, dans le cadre de la réorganisation foncière, échanger leur parcelle. D'autres voudraient la vendre.
- Réorganisation foncière : six planches d'avant projet sont réalisées. Ce projet devrait être terminé en juin 2010.
- Monsieur le Maire rappelle qu'il arrive que des particuliers fassent un don sous forme de chèque à la commune. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'accepter de façon permanente les dons faits à la commune.
- Opposition à tiers détenteurs : Monsieur le Receveur demande une autorisation permanente lui permettant de faire opposition sur un compte bancaire ou un employeur en cas de dettes communales. Le Conseil Municipal refuse cette proposition.
- Syndicat Intercommunal Scolaire du Ribéracois : Le syndicat demande de faire le point sur l'ensemble des arrêts sécurisés par des panneaux homologués. La commune doit fournir la liste des points d'arrêt à sécuriser.
- Pot de départ de Mademoiselle PEUBE, professeur des écoles : il est fixé au 2 juillet 2009, à 18 heures.

AUX REPRESENTANS DU PEUPLE FRANÇOIS